

Commentaires du Snetap-FSU à la note de service préparatoire à la rentrée scolaire 2015

La note de service -DGER/SDEDC/2014-550-, du 9 juillet 2014, s'appuie sur le cadre politique national des onze priorités du projet stratégique pour l'EA, du plan « enseigner à produire autrement » sans aucun emploi supplémentaire.

De nouvelles rénovations prévus

Une mise en œuvre des CAPA rénovés est prévue à la rentrée 2015 afin de permettre une insertion professionnelle et / ou une poursuite d'étude. Une amélioration du texte a été obtenu sachant que les attendus initiaux de la DGER ne visaient que l'insertion directe. Sur cette rénovation du CAPA, des éléments importants sont encore en débat notamment concernant la volonté de l'administration à porter la part de CCF à 80 % du total de l'évaluation.

L'entrée en rénovation des baccalauréats professionnels CGEA est annoncée afin selon la DGER de mieux prendre en compte les suggestions faites par l'inspection de l'EA et notamment une meilleur articulation avec le BTS. L'absence de prise en compte des difficultés rencontrées dans la réforme de la voie professionnelle a fait l'objet d'une dénonciation de notre part sachant que l'annonce de la rénovation du CGEA seule ne pouvant être jugée satisfaisante.

Des difficultés non réglées

Les subsides de DGH seront données à la poursuite des ouvertures de cycle entrepris dans l'exercice précédent de la carte scolaire, aux rénovations pédagogiques, à l'ouverture internationale, aux langues vivantes ainsi qu'à la réduction des heures supplémentaires. Le rééquilibrage public-privé ainsi que la réponse à la demande sociale là où elle s'expriment devront attendre. Les seuils ou plafonds de recrutement, certes assouplis perdurent, la DGER exprimant la nécessité de poursuivre le contingentement de l'accès aux filières aux débouchés limités tout en permettant l'accueil des élèves redoublant en terminale. L'incohérence est entretenue entre l'invitation donnée au DRAAF de recruter des contrats aidés CAE et CUI pour satisfaire à l'accueil d'élèves handicapés e les créations d'emplois annoncés. Cette situation, nous a conduit à demander un travail prévisionnel sur les besoins d'emplois afin de permettre une véritable organisation de la formation des personnels.

De grands chantiers envisagés

De nouvelles thématiques sont mis en perspective en espérant quelles n'en resteront pas aux intentions, telle :

- *L'innovation pédagogique*
Les DRAAF devront désigner un référent à l'innovation. Leur rôle ainsi que les moyens sont à définir.
- *Le numérique éducatif*
Le numérique faisant partie des thèmes de discussion du projet stratégique, il est urgent d'ouvrir le débat et de répondre aux questions posées : quelle pédagogie avec les nouveaux outils ? Quelle formation des enseignants ? A qui sont ils destinés ?
- *L'ouverture internationale*
Quels moyens pour les sections européennes ou pour la mobilité européenne des baccalauréats professionnels ?
- *Le bien vivre ensemble .*
- *Favoriser l'engagement du jeune*
- *Lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité fille-garçon, femme-homme (quelles sont ces actions ?)*
- *Prévenir et remédier au décrochage scolaire*
- *Accompagner les apprenants en situation de handicap*
- *La promotion de la santé, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle*
- *Favoriser les parcours vers l'enseignement supérieur :*

1° Pour les bacheliers STAV : L'essentiel des bacheliers technologiques de l'agriculture « Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV) » choisissent de poursuivre dans l'enseignement supérieur en faisant en lycée agricole un BTS. D'autres parcours spécialement offerts à ces bacheliers technologiques existent et devraient être encouragés :

- pour accéder notamment aux écoles agronomiques et vétérinaires
- pour accéder aux instituts universitaires de technologie,

Le devenir des STAV reste du niveau d'une simple incantation. Comme dans la dernière note de service il n'y a aucune stratégie véritable en ce sens.

Le SNETAP demande un bilan des classes préparatoires et notamment les classes prépa TB, (notamment des effectifs, de la place de nos élèves dans ces classes, des résultats ...). Ce bilan doit aboutir à la mise en place d'une stratégie pour ces classes.

A l'EN, un décret relatif à l'accès des bacheliers aux BTS prévoit de réserver un pourcentage minimal de bacheliers professionnels pour les admissions en BTS. Qu'en est-il dans l'Enseignement Agricole ?

2° *Pour les BTSA* : Pour les étudiants en BTSA volontaires, quelle que soit l'option, qui envisageraient de poursuivre leurs études en accédant aux écoles agronomiques et vétérinaires, une formation ouverte et à distance avec du tutorat pourrait être proposée, sur 3 semestres après un semestre de détermination, afin d'acquérir à la fois les méthodes, le rythme et le niveau requis pour aborder plus aisément la classe préparatoire post BTSA (ATS bio) en un an, avant de passer le concours C.

Cette partie relève du catalogue de bonnes intentions... sans que les moyens soient. Le SNETAP a rappelé que de nombreuses missions font appels aux assistants d'éducation (AE), alors que les déficits de postes restent un problème important. L'ajout d'un item consacré aux licences Professionnelles a été demandé mais n'a pas été retenu par la DGER. En effet, ces classes nombreuses dans nos établissements doivent faire l'objet d'une information particulière. Des évolutions de ces licences sont annoncées par le MESR / EN. Quelles seront les conséquences pour nos établissements ? ... Un travail des DRIF nous semble être nécessaire.

Les exploitations et ateliers technologiques appuis au projet d'agroécologie :

Dans la présente note de service, la DGER fait le rappel de sa note [DGER/SDRICI/2014-237](#) du 27-03-2014 au DRAAF pour l'élaboration d'un programme régional de l'enseignement agricole agricole pour la transition agroécologique et de mobilisation à cet effet des exploitations agricoles et des ateliers technologiques. Le projet en lui même ne recueille pas d'objection de principe sinon sur la méthode. En effet, cette note qui n'a fait l'objet d'aucune consultation, est parue dans la précipitation – fin mai- avec un délai de retour impossible -mi-juillet-. Or, pour que la transition agro-écologique puisse prendre corps et ainsi sortir des intentions afin de permettre son appropriation par les personnels, il aurait été souhaitable que la note de service soit débattue et que sa parution ainsi que les délais de retour soit compatible avec le calendrier scolaire.

La stratégie régionale définie

- sur la formation professionnelle

Pilotée par le conseil régional, l'apprentissage dans l'enseignement agricole serait de plus en plus convoitée et les DRAAF conduit à en assurer le développement. Or, selon les informations qui nous remontent des CFA c'est la tendance inverse qu'ils constatent à savoir une baisse qui serait du notamment à la réduction à 3ans de la voie professionnelle d'une part et aux incertitudes qui pèsent actuellement sur l'emploi d'autre part.

- sur les évolutions de structures

Aucune recommandation particulière par rapport à la précédente note de service n'est envisagée. Cependant, l'expérience acquise de l'établissement de la carte scolaire des formation professionnelle par les conseils régionaux démontre la nécessité de définir un cadrage nationale permettant de rendre cet exercice pour partie décentralisée compatible impératifs avec le calendrier de l'orientation scolaire et de la démocratie. Le Snetap-FSU a reçu l'assurance de la DGER d'un cadrage de l'exercice des évolutions de structures, intégré au 6ème schéma.

Un calendrier de parution encore inadapté

Bien que parue dès septembre, la publication de la présente note de service est encore trop tardive pour une consultation normale des instances d'établissements sur les évolutions des structures. Or, la programmation budgétaire sur trois exercices devrait permettre cette anticipation pour une parution au plus tard à la mi-mai.